



الجامعة التونسية لكرة السلة

FEDERATION TUNISIENNE DE BASKET BALL

2 JULIL 2018

Tunis, le..... في تونس،

N° 760 عدد

COMMUNIQUE

En vue du démarrage de la Compétition Nationale prévue pour le 29 Septembre 2018⁽¹⁾, le Bureau Fédéral informe les clubs des dispositions suivantes :

Tous les documents ci-dessous désignés sont disponibles sur le site web de la FTBB : www.ftbb.org.tn et ne peuvent être retirés **qu'uniquement** par ce moyen :

- Circulaire des dispositions pour la saison sportive 2018-2019.
- Barème des droits et tarifs 2018-2019.
- Formulaire d'engagement et affiliation pour la nouvelle saison 2018-2019 (double exemplaire)
- Les licences de toutes les catégories qui doivent être déposées **obligatoirement**, avec un bordereau **détaillé** en **triple exemplaire**. Les ligues régionales peuvent délivrer les licences des séniors pour les clubs de leurs dépendances après décision de la CCLQ. Lors du dépôt des licences pour qualification, la présentation du quitus de paiement des droits, établi par la trésorerie de la FTBB, est **obligatoire**.
- Afin de préserver les intérêts des clubs et des équipes nationales, en évitant les départs des joueurs (ses) et conformément aux règlements FIBA, régissant le transfert des joueurs(ses), les documents de licences pour les catégories séniors garçons et filles doivent être accompagnés, **obligatoirement**, par les contrats établis entre le club et le joueur(se) et enregistrés auprès des recettes des finances (loi des finances 2018).
- Les cartes d'arbitrage sont délivrées par les ligues après engagement confirmé par la CCA.
- Les formulaires de prêt, mutation et échange doivent être déposés au bureau d'ordre de la FTBB et délivrés par les ligues après décision de la CCLQ.
- Les licences techniques doivent être déposées au bureau d'ordre de la FTBB et délivrées par les ligues après décision de la DTN.

Toutes opérations de paiements de droits d'enregistrement, affiliation, licence, carte d'entraîneur, mutation, prêt, échange etc... doivent être effectuées par virement postal ou bancaire sur le RIB/ FTBB.

Amen Bank : 07 108 0043 105 581316 71

NB : la présentation du reçu de virement, à la FTBB, est obligatoire.

⁽¹⁾ Le démarrage des compétitions 2018-2019 est prévu comme suit:

- SG Nle "A" : 29 septembre 2018
- SF Nle "A" : 06 Octobre 2018
- SG Nle "B" : 13 Octobre 2018
- SF Nle "B" : 13 Octobre 2018
- Jeunes : 13 Octobre 2018

P/ Le Bureau Fédéral
Le Secrétaire Général



Noureddine LADJIMI





الجامعة التونسية لكرة السلة

FEDERATION TUNISIENNE DE BASKET BALL

2 JUL 2018

Tunis, le..... في تونس،

N° 761/1

C I R C U L A I R E

DISPOSITIONS POUR LA SAISON 2018-2019

AFFILIATION, REAFFILIATION ET ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS OFFICIELLES :

La période d'affiliation et d'engagement pour toutes les catégories garçons et filles est fixée du 15 Juillet au 31 Août 2018.

Toute demande d'affiliation, après cet ultime délai, doit requérir l'aval du Bureau Fédéral et les droits d'affiliation et d'engagement sont payés **AU TARIF DOUBLE**. Aucune équipe ne sera autorisée à participer aux compétitions officielles après le démarrage de celles-ci.

Les demandes (sur imprimé double exemplaire délivré par la F.T.B.B) doivent mentionner les catégories engagées dans chaque compétition officielle (Championnat et coupe). L'engagement d'une catégorie en coupe n'est autorisé que pour la catégorie engagée en championnat. Toute catégorie retirée ou déclarée forfait général au championnat verra sa participation en coupe arrêtée au moment du retrait ou du forfait général.

Toute demande de changement, de rectification d'engagement ou retrait d'une catégorie après la clôture des affiliations et engagements et au cours de la saison, est pénalisée par le paiement d'une amende de Deux Cents (200) dinars.

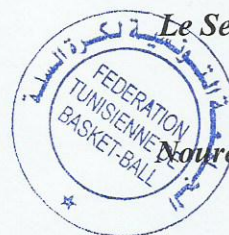
Il est rappelé que la première période des mutations est fixée selon l'article 77 des règlements généraux comme suit :

- Pour les seniors et juniors garçons et filles du 15 Août au 15 Septembre 2018.
- Pour les autres catégories garçons et filles du 15 Juillet au 31 Décembre 2018.
- Pour les étrangers du 15 juillet 2018 au 31 janvier 2019.

NB : Les demandes d'affiliation ne seront acceptées que pour les clubs qui sont en règle avec la Trésorerie de la F.T.B.B.

P/ Le Bureau Fédéral

Le Secrétaire Général



Noureddine LADJIMI

